



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 13 janvier 2022

COMMISSION RESTREINTE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Tirages des Coupes 77 & Comité
- *Suivi Feuille de Match informatisé
- *Feuilles de matchs manquantes
- *Reports/Modifications d'horaires – Terrains
- *Obligations clubs
- *Fermeture terrain
- *Situation financière des clubs

TIRAGES DES COUPES 77 & COMITE

Tirage Coupe 77 : U18 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, les matchs listés ci-dessous sont reportés au 06/03/2022, date limite de jeu :

*St Thibault FC 1 – Vaux Rochette 1

*Thorigny 1 – Gretz Tournan 1

Coupe Comité : U16 - 1/8^e de Finale (date de jeu le 30/01/2022)

En raison de la planification de rencontres en retard, le match listé ci-dessous est reporté au 06/03/2022, date limite de jeu :

*FC Cosmo 1 – Savigny FC 3

Le prochain tour de la Coupe Comité U14 – ¼ de Finale étant programmé le 05/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité +45 ANS – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe 77 CDM – ¼ de Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

Le prochain tour de la Coupe Comité CDM – 1/2 Finale étant programmé le 06/03/2022, le tirage sera effectué ultérieurement.

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

Week-end des 4 et 5 décembre :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 6 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué.

04-déc 0	U14 D3 Poule A	Champs 3 - Goelly Compans 2 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Roissy 2 - Avon 2
04-déc	U14 D3 Poule C	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Pays de Biere 1 - Dammarie les Lys 2
04-déc	U14 D3 Poule C	Pris note du rapport de ESPB, mot de passe de l'éducateur non reconnu
04-déc	U14 D1	Champs 2 - Chelles 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Goelly Compans 3 - Moussy le Neuf 1
04-déc	U14 D4 Poule A	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Emerainville 1 - Noisiel 1
04-déc	U14 D4 Poule C	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Chelles 1 - Mitry Mory 1
04-déc	Seniors F D2	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Thorigny 1 - Champs 1
04-déc	Seniors F D2	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Pontault 2 - Lesigny 2
05-déc	Senior D3 Poule D	Pris note du rapport de Pontault sur le dysfonctionnement de la tablette. Feuille de match papier reçue
05-déc	Vet D3 Poule B	Reau 11 - Fontenay Tresigny 12 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Torcy 3 - Meaux Acad 2
05-déc	U18 D3 Poule A	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Senart Moissy 2 - Le Mee 1
05-déc	U16 D1	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant NUSO 5 - Briard 5
05-déc	CDM D2 Poule C	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Lesigny 21 - Varennes 21
05-déc	+45 F	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Amicale Bocage 21 - Boissise Pringy 21
05-déc	+45 G	Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant Val d'Europe 3 - Etrepilly 1
05-déc	Senior D4 Poule B	Pris note du rapport de Val d'Europe, la tablette s'est éteinte avant la fin du match, score 10 – 1. Merci au club d'Etrepilly de confirmer
05-déc	Senior D4 Poule B	Saint Thibault 3 - Brie Est 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant

Week-end des 11 et 12 décembre :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 6 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

12-déc	Senior D2 Poule B	Servon 1 - Val de France 2 Pris note du rapport de Servon, tablette trop lente l'arbitre décide Feuille de match papier
12-déc	Senior D2 Poule B	Nanteuil 1 - Lesigny 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
12-déc	Vet D2 Poule C	Savigny/Cesson 11 - Briard 11 Pris note du rapport de Savigny impossible de clôturer, mot de passe

		de l'arbitre non reconnu
12-déc	U18 D2 Poule A	Brie Est 1 - St Thibault 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
12-déc	+45 D	Buceenne 21 - Ferrieres 21 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
12-déc	U16 D3 Poule D	Servon/Chevry 1 - Gretz Tournan 2 Pris note du rapport de Servon, impossible de rapatrier les données de Gretz Feuille de match papier
12-déc	U16 D3 Poule E	Avon 2 - Bray Montois 1 Suite non réception de rapport, Rappel à l'ordre du club recevant
12-déc	U18 D3 Poule A	Pontault Port 1 - Val de France/Esbly 2 Pris note du rapport de Pontault Port, erreur de transmission de l'adversaire. Feuille de match papier

Week-end des 18 et 19 décembre :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 20 janvier.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

19-déc	CDM D1	Vaires 5 - Bombon 5
19-déc	CDM D2 Poule B	Mitry ourcq 5 - Maisoncelles 5
19-déc	Seniors D4 Poule D	Dammarie 1 - Ent Bresmont/Misy 1

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Résultat avec erreur ou manquant

Match 23734795 St Mard 1 – Vaires 3 U16 D3A du 28/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de Vaires informant la Commission de l'absence de score sur la FMI

Considérant que le club de VAIRES informe la Commission que l'équipe de VAIRES a bien remporté la rencontre sur le score de 4 buts à 2

Considérant que le club de ST MARD informe la Commission que l'équipe de VAIRES a bien remporté la rencontre sur le score de 4 buts à 2

Par ces motifs,

la Commission entérine le résultat de la rencontre (4-2 pour Vaires)

Match 24218411 Mormant FC 11 – Bagneaux Nem. 11 Vétérans Coupe 77 du 09/01/2022

La Commission,

Après avoir pris note du courriel du club de Mormant FC informant la Commission de l'absence de score sur la FMI suite à une mauvaise manipulation de la tablette.

Considérant que le club de Mormant FC informe la Commission que l'équipe de Mormant 11 a bien remporté la rencontre sur le score de 11 buts à 0

Considérant que dans son rapport, l'arbitre officiel indique que l'équipe de Mormant 11 a remporté la rencontre sur le score de 11 buts à 0

Par ces motifs

La Commission entérine le résultat de la rencontre (11-0 pour Mormant FC)

Match 24035246 Bois le Roi 1 – Montereau 2 U18 D3B du 21/11/2021

La Commission,

Après avoir pris note des courriels du club de Montereau (du 13/12 et 11/01) informant la Commission d'une erreur lors de l'enregistrement du score de la rencontre.

Considérant que le club de Bois le Roi a informé la Commission d'un problème lors de la clôture de la FMI en précisant que le score était de 5 buts à 3

Considérant que le club de Montereau a informé la Commission que le score était de 5 buts à 3 en faveur de Montereau

La Commission demande au club de Bois le Roi de confirmer le résultat 5 buts à 3 en faveur de Montereau

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES **(Dernière publication et mise à jour le 16/12/2021)**

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23701336	09/01/22	+45 ANS	Gr. G	BAGNEAUX NEM. 21	PAYS BIERES 22

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

Neant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE -EQUIPE VISITEUSE	
23661546	04/12/21	U14	D1	CHAMPS 2	CHELLES 1
Dossier en cours d'examen					

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 15 et 16 janvier 2022

Match 23670510 Roissy/Lesigny 2 – Melun FC 3 U16 D2C du 16/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de ROISSY/LESIGNY 2 pour disputer la rencontre à 11h00 au lieu de 13h00

Demande refusée par le club de MELUN FC

Match 23670135 Bussy 1 – Montereau 1 U18 D1 du 16/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de BUSSY pour disputer la rencontre à 13h00 au lieu de 14h00

En attente accord du club de MONTEREAU

Match 24243978 Cesson VSD 1 –Vaires 2 U14 Coupe 77 du 15/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre à 14h30 au lieu de 15h30

En attente accord du club de VAIRES

Match 23735411 Chelles 2 – Nanteuil 1 U16 D3C du 16/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

En attente accord du club de NANTEUIL

Match 23661256 Goellycompans/Mitry 2 – Val d'Europe 2 D3A du 22/01/2022

Demande de modification d'horaire et de d'installation via FOOTCLUBS du club de **GOELLYCOMPANS/MITRY** pour disputer la rencontre à 15h00 au stade municipal à Compans au lieu de 15h30 au stade Sauvanet à Le Mesnil Amelot

Accord de la Commission

Match 23653641 Cesson VSD 2 - Chelles 1 Seniors D1 du 16/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12h00 au lieu de 14h30

En attente accord du club de NANTEUIL

[Week-end du 22 et 23 janvier 2022](#)

Match 23735685 Avon 2 – Combs CA 2 U16 D3E du 23/01/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de COMBS

Match 23635970 Nanteuil 1 – Senart Moissy 3 Seniors D2B du 23/01/2022

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre le 22/01/2022 à 20h00 au lieu du 23/01/2022 à 15h00

Demande refusée par le club de SENART MOISSY

[Week-end du 29 et 30 janvier 2022](#)

Match 24244005 Servon/Chevry 1 – Trilport 1 U18 Coupe Comité du 30/01/2022

Demande de modification d'horaire et d'installation via FOOTCLUBS du club **SERVON/CHEVRY** pour disputer la rencontre à 13h30 au stade Arthur Chaussy à Brie Comte Robert au lieu de 12h30 au stade Dominique Stabile à Servon

Accord du club de Trilport

Sous réserve de validation en attente de modification de l'horaire de la rencontre suivant la rencontre en référence

[Week-end du 23 et 24 avril 2022](#)

Match 23735730 Avon 2 – Ponthierry 2 U16 D3E du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de PONTIERRY

Match 23654018 Avon 2 – Lesigny 1 Seniors D2C du 24/04/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

En attente accord du club de LESIGNY

[Week-end du 4 et 5 juin 2022](#)

Match 23661369 Pommeuse F. 1 – Ozoir 2 U14 D3B du 04/06/2022

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre le 30/04/2022 au lieu du 04/06/2022

En attente accord du club de OZOIR

Dossier en cours d'examen

Match 23735758 Avon 2 – Jouy Yvron 1 U16 D3E du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 13h00

Accord du club de JOUY YVRON

Dossier en cours d'examen

Match 23654039 Avon 2 – Lognes 2 Seniors D2C du 05/06/2022

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club d'**AVON** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 15h00

Accord du club de LOGNES

Dossier en cours d'examen

OBLIGATIONS

La Commission procède à un contrôle général de tous les clubs concernant les équipes obligatoires, Article 11.1 du RSG du District,

Suite à ce contrôle, il s'avère que les clubs ci-dessous sont en infraction :

Extrait RSG District 2019/2020

EMERAINVILLE (531341)

La Commission,

Considérant que l'équipe 1 de **EMERAINVILLE** évolue en Seniors D2B,

Considérant que les équipes premières seniors évoluant en Division Départementale 2 ont l'obligation d'engager :

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi)

ou

- + 3 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14)

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

ou

2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) + 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant le forfait général de son équipe U16 (D3D) en date du 01/10/2021

Considérant le forfait général (suite à 3 forfaits) de son équipe U18 (D3A) en date du 25/11/2021 (voir PV)

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** se doit d'inscrire 3 équipes de Jeunes à 11, (U18, ou U16 ou U14) ou 2 équipes de jeunes à 11 (U18, ou / et U16 ou / et U14) et 2 équipes de jeunes à effectif réduit.

Considérant que le club de **EMERAINVILLE** ne répond pas aux obligations,

Par ces motifs,

Dit que l'équipe Seniors 1 de EMERAINVILLE est classée dernière de son groupe Seniors D2B et rétrogradée en division inférieure la saison prochaine.

Cette équipe est retirée du tableau du classement, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs joués contre EMERAINVILLE sont annulés.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

Le club d'Emerainville ayant fait appel de la décision, les rencontres de l'équipe d'EMERAINVILLE 1 restent maintenues.

FERMETURE DE TERRAINS

**Merci au club ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ;
A défaut la Commission appliquera le règlement, RSG District 40.1**

Club de SERVON :

Stade Dominique STABILE de Servon fermé jusqu'à nouvel ordre, à compter du 17/12/2021.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

Ligue de Paris Ile de France

Considérant que lors de sa réunion du 06/12/2021, le Comité Directeur de la Ligue de Paris Ile de France de Football a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) des équipes Seniors (Masculines et Féminines, libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans, les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2^{ème} quote-part licences et/ou relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de ligue **au plus tard le 13/12/2021**,

Pour les clubs n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

Club de CHELLES AS (500264) :

Match 23653633 Claye Souilly 2 – Chelles 1 Seniors D1 du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 1** évoluant en **SENIORS D1**.

Match 23661869 Dammarie FC 11 – Chelles 11 Vétérans D1 du 09/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHELLES 11** évoluant en **VETERANS D1**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de CHANGIS (518219) :

Match 23653813 Changis 1 – Meaux Academy CS 3 Seniors D2A du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **CHANGIS 1** évoluant en **SENIORS D2A**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de FORET ES (530268) :

Match 23700620 Foret ES 5 – Briard SC 5 CDM D2C du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **FORET ES 5** évoluant en **CDM D2C**.

Situation régularisée le 06/01/2022

Club de PONTAULT PORTUGAIS (532343) :

Match 23653638 Pontault Portugais 1 – Villeparisis 2 Seniors D1 du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **PONTAULT PORTUGAIS 1** évoluant en **SENIORS D1**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de HERICY VS (546106) :

Match 23700625 Hericy VS 5 – Bois le Roi 5 CDM D2C du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **HERICY VS 5** évoluant en **CDM D2C**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de BRESMONT FC (546205) :

Match 23714531 Dammarie FC 1 – Ent.Bresmont/Misy 1 Seniors D4D du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **Ent. BRESMONT/MISY 1** évoluant en **SENIORS D4D**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,

Club de VAL DE FRANCE (549941) :

Match 23661924 Pays bières 11 – Val de France 11 Vétérans D1 du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **VAL DE France 11** évoluant en **VETERANS D1**.

Situation régularisée le 10/01/2022

Club de Et.Club Futsal MELUN (552935) :

Match 23769570 Avon Futsal 2 – Et.Futsal.C. Melun 2 Futsal D1 du 17/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.
Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **ET.FUTSAL.C. MELUN 2** Evoluant en **FUTSAL D1**.

Situation régularisée le 27/12/2021

Club de BRIE NORD (590147)

Match 23714247 Brie Nord 2 – St Mard 2 Seniors D4A du 19/12/2021

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 2** évoluant en **SENIORS D4A**.

Match 23700807 Brie Nord 21 – Claye Souilly 22 Vétérans +45 ANS Gr. A du 09/01/2022

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 à l'équipe de **BRIE NORD 21** évoluant en **Vétérans +45 ANS Gr.A**.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaire en l'absence de régularisation de sa situation financière,